



Un autre regard

INFO

UNAFAM-ESSONNE

L'Unafam 91 a enfin des locaux à Palaiseau !

Editorial

Comme chacun sait notre seul patrimoine commun est l'expérience durement acquise dans les difficultés vécues. C'est pourtant de ce seul patrimoine de base, et avec l'aide du temps et de la ténacité, que sont issues une organisation reconnue comme représentative et compétente nationalement, des propositions fortes et aujourd'hui acceptées concernant la solidarité envers les personnes handicapées psychiques, enfin des réalisations concrètes, telles que celles portées par l'ALVE dans notre département.

Mieux, nos partenaires institutionnels les plus avertis, conscients du rôle que notre association peut et doit jouer dans le domaine de la santé mentale, nous font confiance pour avancer. C'est ainsi que le Conseil Général de l'Essonne, déjà financeur des activités de l'ALVE en matière d'aide sociale aux personnes handicapées, s'engage aux côtés de l'Unafam dans le domaine de la prévention, de l'information et du conseil aux familles et à la population en général sur la santé mentale. Le soutien financier accordé cette année nous permet de doter l'Unafam Essonne de moyens efficaces dans ces objectifs. Le Conseil Régional d'Ile de France contribue également à notre installation.

Des locaux adaptés permettront d'accueillir en permanence les familles et les visiteurs, et de leur proposer dans les meilleures conditions, écoute, information et entraide. Ils permettront aussi aux bénévoles de bénéficier d'un outil de travail, et de pouvoir organiser leur présence en fonction de leurs disponibilités. Je souhaite vivement que nombre d'entre vous rejoignent les rangs de ces bénévoles pour agir de concert pour l'avenir de nos proches.

... suite page 2

à vos agendas

Congrès de Bordeaux
18 et 19 juin 2004

Voir le détail des thèmes abordés en page 5
Si vous ne pouvez vous y rendre, n'oubliez pas de retourner votre «pouvoir» pour l'Assemblée Générale de l'Unafam

Dimanche 13 juin 2004
retrouvons nous dans le
parc du château de CHAMARANDE
à l'occasion
de la journée départementale du handicap.
Les paniers repas (15 euros) seront préparés par le CAT des Guyards et remis aux participants vers 11h30 sur le stand de l'Unafam et de ALVE
Bulletin d'inscription à retourner au plus tard le 3 juin

Sommaire:	Page
Suite de l'éditorial	2
La journée du handicap à Chamarande	2
L'organisation de la section et son installation à Palaiseau	3
Un témoignage	4
Calendrier des rencontres	5
Nos enfants de moins de quinze ans, malades ou handicapés	6
Qu'est-ce qu'un S.A.V.S.	7
Le coin de l'ALVE	8

Attention nouvelle adresse

UNAFAM – ESSONNE
4 rue d'Ardenay- 91120 PALAISEAU – Tél. et fax: 01 64 46 96 21
Courriel: unafam91@wanadoo.fr
Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux – Reconnue d'utilité publique
Siège National: 12 villa Compoint – 75017 PARIS – Tél.: 01 42 63 03 03 – Fax: 01 42 63 44 00

Editorial suite de la page 1

L'ARH (Agence Régionale d'Hospitalisation, organisme de gestion des structures hospitalières régionales), également consciente de l'importance de l'action de l'Unafam, a décidé d'allouer à chaque département de l'Ile de France un salarié pour soutenir son action quotidienne. La section de l'Essonne est en train de recruter, en lien avec l'hôpital d'Orsay, cette chargée de mission, qui sera installée dans les locaux du siège départemental de Palaiseau, sous quelques semaines.

On notera au passage que ces locaux sont ceux également où, dans quelques mois, sera ouvert par l'ALVE un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, propre à apporter une aide très directe et de proximité aux personnes en difficulté psychique vivant en autonomie incertaine dans la cité. Il va de soi que la proximité avec ce service, doublé par le fort esprit d'amitié et de coopération existant entre l'Unafam et l'ALVE, est un atout majeur pour améliorer le sort des familles et de leurs proches.

Mais au-delà du bénéfice direct que nous pouvons retirer de ces avancées, il est important de souligner qu'elles nous imposent des devoirs. Nos compétences et nos capacités d'intervention sont à mettre au service de l'ensemble des familles que nous représentons, même si elles ne sont pas aujourd'hui adhérentes. En Essonne c'est 12 000 familles. Elles sont plus généralement à mettre au service de la communauté, des professionnels souvent confrontés dans leur travail à la maladie mentale, des politiques auxquels nous pouvons apporter un éclairage sur ce problème de société.

En conclusion je remercie les bénévoles qui au cours du temps ont fait avancer les choses jusqu'à ce point, les pouvoirs publics qui nous donnent les moyens d'aller plus loin, et j'appelle encore tous ceux qui le peuvent à venir renforcer l'action de l'Unafam.

La journée départementale du handicap à Chamarande

Comme l'an passé, le Conseil Général de l'Essonne organise dans le parc du château de Chamarande une journée «**Tous Solidaires à Chamarande**» le 13 juin 2004.

Un stand commun à l'Unafam et à l'ALVE sera mis à notre disposition pour nous permettre de nous rencontrer, de rencontrer les autres associations qui oeuvrent en direction des handicapés, de montrer à tous les réalisations existantes, en cours ou en projet.



Une vue du stand 2003

Comme l'an passé, un repas en commun est organisé auquel vous pouvez participer (coupon réponse inclus dans ce bulletin, à retourner avant le 3 juin). Ce repas sera préparé par le C.A.T. des Guyards, fournisseur des repas à la Maison des Belles Fontaines de Juvisy-sur-Orge.

Sur place des animations sont prévues et un spectacle de variétés aura lieu.

Cette année étant pour nous un tournant dans l'organisation de la section Essonne, (siège en cours d'installation à Palaiseau, nomination d'un chargé de mission), il est important d'être sur place et de rencontrer les élus du département qui soutiennent nos actions. Venez nombreux, nous vous y attendons.



*Le repas avec les résidents
des Belles Fontaines*

L'Unafam Essonne emménage...

C'était attendu depuis longtemps et, avec le printemps et l'arrivée des hirondelles, l'Unafam Essonne fait son nid !

Au n°4 de la rue d'Ardenay à Palaiseau, à deux pas de la gare du RER, des locaux municipaux ont été loués par l'ALVE afin d'y installer le 1er **SAVS** de l'Essonne. Les locaux sont répartis sur 2 niveaux: au 1^{er} étage équipé d'une cuisine, sera le SAVS (voir page 7 la description de ce nouveau service qui entrera en fonction au cours de l'été 2004).



Le nouveau siège de l'Unafam Essonne

Au rez-de-chaussée, l'ALVE sous-loue à l'Unafam un ensemble de bureaux qui permet à notre section de s'installer à demeure dès ce mois de mai !

Un bureau sera attribué à notre « permanent » (voir plus loin) qui disposera de tous les outils nécessaires à sa fonction; un autre permettra aux bénévoles de venir y travailler dans de bonnes conditions et d'y recevoir les personnes qui le souhaitent; un local sera dévolu à la reprographie et au stockage des fournitures de bureau; Une pièce sera aménagée pour y accueillir la documentation et le matériel promotionnel dont les bénévoles ont besoin. Enfin certaines permanences et réunions assurées jusque ici dans

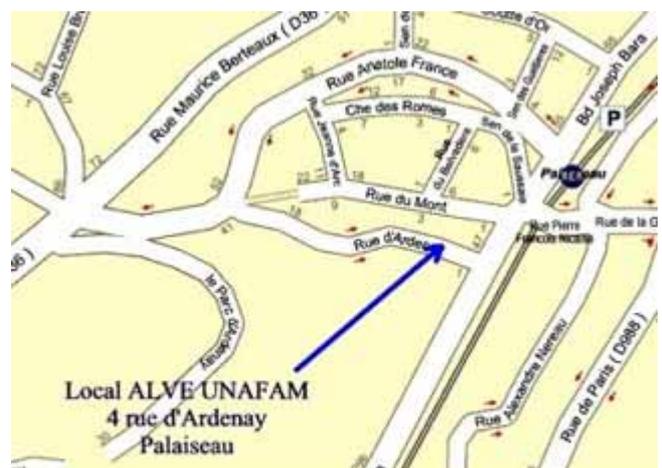
des locaux divers, pourront être tenues au nouveau siège.

Un équipement informatique va être installé qui permettra de travailler dans les conditions optimum.

Et comme une bonne nouvelle en appelle une autre, l'Unafam Essonne recrute actuellement son «**chargé de mission**», permanent qui sera appelé à gérer les différents dossiers de la section et de venir en appui des bénévoles.

Cette installation a été rendue possible par la reconnaissance du rôle de la section Unafam Essonne par le Conseil Général qui alloue une subvention d'installation ainsi qu'une subvention de fonctionnement depuis cette année. D'autre part la personne recrutée comme permanent est prise en charge par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH).

Ainsi l'Unafam va-t-elle pouvoir plus efficacement contribuer au développement des actions en faveur des handicapés psychique et de leurs familles.



Plan d'accès au nouveau siège
de l'Unafam Essonne

Un témoignage...

...POUR L'AMOUR DE NOTRE FILS

L'enfance de Paolo n'a pas été facile et pourtant nous l'avons aimé comme son frère ... tellement aimé que nous n'avons pas remarqué sa différence et pourtant. Un accident de voiture à 21 ans, traumatisme cranien, la galère a commencé. 22 ans première hospitalisation.

On ne savait pas de quelle maladie souffrait notre fils...

Avec cette première hospitalisation tout bascule dans la réalité incontournable de la maladie sous tous ses aspects. On se sent coupable

d'abandonner son fils dans un milieu si effrayant pour nous parents. Nous sommes là avec la souffrance de notre fils sans aucune explication. Nous étions révoltés, nous en voulions à tout le monde surtout aux Docteurs qui ne nous disaient rien. On ne savait pas de quelle maladie souffrait notre fils, quel traitement il allait avoir, que serait son avenir. Et c'est pourtant le PASSAGE OBLIGATOIRE.

Cela durera 12 ans à temps complet sans revenir à la maison. Aller et retour entre hopitaux psychiatriques et UMD (Unités pour Malades Difficiles) dont une pendant 4 ans 1/2. Pendant ces 12 longues années nous sommes allés le

On estimait qu'on avait "notre mot à dire"...

voir à l'hôpital régulièrement. Lorsqu'il était en UMD, nous allions le voir une fois par mois ou tous les deux mois selon l'avis des médecins. Puis Paolo est revenu progressivement à la maison au début accompagné par deux infirmiers puis petit à petit il est venu seul.

Malgré son absence il a été jours et nuits le centre de nos préoccupations. Il n'a jamais été question de se débarrasser de notre fils, pas plus que maintenant.

Avec les médecins que nous voyons (mon mari m'a toujours accompagné dans cette galère) nous avons rencontré des obstacles, de l'incompréhension. A force de persévérance nous avons réussi à travailler ensemble. Lorsque l'on n'était pas d'accord avec eux on le faisait savoir, parfois même par écrit. On estimait qu'on avait "notre mot à dire" et qu'il fallait aussi compter avec nous pour l'avenir de Paolo. Cela, 2 médecins l'ont compris et nous les remercions. Si rien n'est aujourd'hui facile et résolu, Paolo vit dans un studio à 150 km de chez nous. Il est accompagné dans sa vie de tous les jours par une équipe dans un foyer d'accueil et de vie. Il vit sa vie et il est très content, Il y a des moments de haut mais aussi des moments de bas. Rien n'est acquis définitivement mais si le patient se sent soutenu il continuera de progresser avec bien sûr l'aide médicale qui est INDISPENSABLE. Ce qu'il faut dans cette maladie c'est de la patience, toujours de la patience, de la ténacité voire même de l'obstination.

Tout ce que l'on a construit jour après jour nous permet de voir l'avenir plus sereinement. Notre objectif est de l'aider à RECONSTRUIRE sa vie, sans penser à nous et en ne pensant qu'à notre fils.

Avec le recul nous avons compris que les murs de l'hôpital ne sont pas si néfastes pour nous et sont rassurants pour eux.

Dans notre combat nous avons été aidés par l'UNAFAM. Avec l'association nous avons compris que nous n'étions pas seuls, qu'il y avait des gens comme nous avec qui nous pouvions parler sans honte, sans être jugés, qui nous comprenaient.

Nous avons beaucoup lu, écouté. Nous avons compris qu'il fallait de la patience et laisser aux Docteurs le temps d'examiner notre fils et de faire leur travail. Nous avons aussi appris à être positifs sans perdre de vue qu'il y a encore beaucoup de choses à faire pour faire évoluer le regard des gens et la société...

...il y a encore beaucoup de choses à faire pour faire évoluer le regard des gens et la société.

...IL NE FAUT PAS BAISSER LES BRAS.

A.C.T.

Rencontres ...

Colloque MÉDICAMENTS ET PSYCHOSES

Familles, cliniciens, chercheurs débattent ...

Ce colloque organisé par l'Unafam, aura lieu les:

29 & 30 octobre 2004

à la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette.

Cette annonce sera mise sur le site Internet de l'Unafam (www.unafam.org).

Le programme détaillé sera donné dans le prochain numéro de la revue « Un autre regard »

Réunions frères et sœurs

- Des réunions spéciales à destination des frères et sœurs sont organisées à Paris à 20 h (lieu: FIAP Jean Monnet, 30 rue Cabanis, 75014 Paris métro Glacière), avec pour thèmes:

le 7 juin 2004: «Hérédité et héritage»

- Peut-on transmettre la maladie ?
- Comment sera son avenir ?
- Qu'est-ce qui m'attend ?
- De quoi vais-je hériter ?

Renseignements et inscriptions au siège de l'Unafam, auprès de Lucie Adenot, 01 53 06 30 43.

A noter: le 1er samedi de chaque mois de 14 à 17 h, une permanence pour les frères et sœurs est ouverte à la Maison des usagers de l'hôpital Sainte Anne, rue Cabanis à Paris.

37^{èmes} JOURNÉES NATIONALES D'ÉTUDE DE L'UNAFAM

18 ET 19 JUIN 2004

au Palais des Congrès de BORDEAUX

sur les thèmes:

La nouvelle Loi sur le handicap et la position de l'Unafam.

Le défi du développement de l'Unafam.

Des groupes de travail se réuniront l'après midi du vendredi pour débattre des sujets suivants:

- 1 - Le renforcement du rôle des sections Unafam.
- 2 - Le maintien de la continuité des soins.
- 3 - L'action en faveur du logement.
- 4 - L'action en faveur de l'accueil des personnes malades et la promotion des clubs.
- 5 - L'action en faveur de l'accompagnement et la protection juridique.

Attention: pas de café rencontre à CROSNE le 19 juin pour cause de congrès...

Les bulletins d'inscriptions ont été joints au n°4 de l'année 2003 de la revue de l'Unafam «Un autre regard». Vous pouvez en obtenir auprès de: **Unafam, 12 villa Compoint, 75017 Paris**

La présentation du congrès est consultable sur le site de l'Unafam (www.unafam.org)

Nos enfants de moins de quinze ans, malades ou handicapés ?

Voici un texte paru dans le bulletin de l'UNAFAM Paris «La Lettre» n°55, que nous reproduisons intégralement, ce texte nous paraissant refléter des interrogations déjà entendues. Merci à l'équipe parisienne et à Vincent Lochmann pour l'autorisation de publication qu'elle nous a accordée avec gentillesse.

Qu'en pensent réellement les parents ? Voici, à ce sujet, un commentaire sur le vocabulaire, à partir de ce que nous avons pu entendre dans notre groupe de parole «parents d'enfants de moins de quinze ans» et des rencontres que nous faisons avec des parents dont les enfants sont suivis en hôpital de jour. Bousculons un peu les idées reçues

Nos enfants de moins de quinze ans, Malades ou Handicapés ? La question revient souvent, soit entre parents, soit dans nos rencontres avec les médecins : nos enfants sont-ils malades ou handicapés ? Parmi les médecins, on entend souvent dire que nos enfants sont malades, que ce dont ils ont besoin avant tout c'est de soins, que le mot handicap enferme les enfants dans un avenir pessimiste et empêche leur capacité d'évolution, ou encore que les parents ne souhaitent pas que leur enfant soit reconnu «handicapé».

Le mot «handicap» semble induire une durabilité du problème et envisage l'avenir sous un jour plutôt pessimiste. De ce point de vue, il laisse à penser qu'en acceptant ce mot, on admet une irréversibilité des difficultés, c'est vrai. Pour autant, je n'ai jamais rencontré de parents d'enfants handicapés qui ne souhaitent pas fortement une évolution positive de son enfant. Nous devons

Le mot handicap semble inclure un aspect social à côté du médical.

pourtant constater que nos enfants conservent longtemps des incapacités importantes.

La différence entre le mot «malade» et le mot «handicapé» induit-elle une différence de prise en charge ?

Dans le sens commun du mot, un enfant «malade» a d'abord besoin de soins, c'est à dire «d'actes ou pratiques par lesquels on conserve ou on rétablit la santé» dit le dictionnaire. L'aspect provisoire différencie principalement la notion de maladie de celle de handicap. Or nos enfants lorsqu'ils sont orientés vers des hôpitaux de jour le sont pour de durées longues (au moins une année). On table donc sur une certaine durée, pour l'efficacité des soins, on suppose aussi que les symptômes seront amenés à persister : ces maladies n'excluent pas une certaine durée. J'ai rencontré récemment un parent dont l'enfant avait passé plus de dix années en hôpital de jour. On pourrait d'ailleurs s'interroger sur le vocabulaire «d'hôpital» dans ce cas. N'est-on pas un peu loin du sens commun du mot ? L'hôpital où on passe dix ans devient un lieu de vie, un espace

social. Racontez à quelqu'un dans la rue que votre enfant a passé dix ans à l'hôpital, vous suscitez sûrement l'étonnement de sa part !! Mais trêve de digressions, les maladies de nos enfants sont donc au moins des maladies invalidantes, si elles ne sont pas des handicaps.

Le mot handicap semble inclure un aspect social à côté du médical. Aujourd'hui le handicapé, c'est de plus en plus évident pour tout le monde, doit être mieux intégré. Il suggère qu'on peut aussi parler d'apprentissages scolaires, de vie avec les autres...

On nous dit que ce mot stigmatise trop les enfants. Certes, personne parmi nos familles ne souhaite voir perdurer les difficultés. et nous rêvons tous de la solution qui permettra à l'enfant de s'en «sortir», que son avenir ne soit pas celui d'un handicapé, mais. venant de psychiatres, cette interrogation en soulève une autre de notre part: y a-t-il un stigmate plus difficile à porter que celui de la «psychiatrie»? Ne feint-on pas de l'ignorer ? Une famille qui conduit chaque jour son enfant à l'hôpital où il sera pris en charge par des psychiatres, ne vit-elle pas une stigmatisation plus lourde que celle d'un enfant handicapé ? N'est-ce pas une forme de corporatisme à vouloir maintenir nos enfants dans une catégorie «malades» : en effet le malade a besoin d'un médecin, alors que le handicapé a besoin d'un médecin certes, mais aussi, éventuellement d'un(e) auxiliaire de vie, d'un(e) instituteur(ric), d'un(e) assistant(e) social(e)...

Lors d'une réunion de médecins psychiatres pour enfants, la question de la reconnaissance de nos enfants par la CDES (Commission Départementale de l'Éducation Spéciale, qui oriente vers les établissements spécialisés (sauf les hôpitaux de jour) et qui accorde le droit à une allocation) a été évoquée. On était en plein dans le débat malade/handicapé. Les médecins s'opposèrent farouchement à cette idée, y compris à l'idée que la présence de l'enfant qui est orienté à temps plein dans ces structures soit signalée à la CDES. Ils défendaient la notion de malades contre celle de handicapés. Ceci a, pour nous familles, un certain nombre de conséquences regrettables:

- la famille perd de ce fait la possibilité de bénéficier d'une allocation; nous savons pourtant que, pour beaucoup d'entre elles cette allocation serait très utile. Je pense en particulier aux familles mono-parentales pour qui la vie quotidienne ressemble parfois à la survie.
- la CDES n'étant pas informée de la situation de ces enfants, au moment de la sortie de l'enfant les plus grandes difficultés se présentent. Nos jeunes arrivent alors de nulle part et sollicitent subitement la commission.
- les statistiques générales sur la prise en charge des enfants en difficulté passent le plus souvent par les données des CDES. Du coup, comme nos enfants n'y figurent pas, les questions liées aux troubles du comportement sont souvent ignorées des études générales.

Comme quoi les questions de vocabulaires en soulèvent bien d'autres...

A bientôt

Pour le Groupe Jeunes parents
Vincent Lochmann



FICHE PRATIQUE

OUVERTURE PROCHAINE D'UN S.A.V.S.

L'ALVE développe ses projets en Essonne et le prochain à voir le jour est un S.A.V.S. à Palaiseau.

Qu'est-ce qu'un S.A.V.S. ?

C'est un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale qui s'adresse à toute personne « adulte handicapée psychique stabilisée », souhaitant accéder à une certaine autonomie, mais en difficulté de passer à l'action seule, soit par perte de confiance en soi, soit par désocialisation, soit par perte d'habilités à la vie quotidienne. Ces personnes peuvent travailler en CAT, en atelier protégé, en milieu ordinaire ou ne pas travailler.

Concernant l'habitat, le S.A.V.S. peut concerner toute personne handicapée psychique vivant en dehors d'une institution fermée assurant le suivi permanent. Il concerne l'ensemble des personnes vivant en foyer, dans un cadre familial, en appartement personnel ou associatif, en hôtel. Les personnes concernées doivent vivre dans le département de l'Essonne.

L'aide apportée par ce service concerne: la vie sociale et la relation avec l'autre, la santé physique et psychique, l'estime de soi, l'organisation du temps et de l'espace, le logement et l'espace de vie, les relations avec les administrations et les services, l'emploi et la formation, l'alimentation et l'hygiène alimentaire, les loisirs.

Procédure d'admission au S.A.V.S. de l'ALVE

-> Elle est subordonnée à l'accord de la COTOREP et de l'aide sociale.

Le S.A.V.S. s'adresse à des personnes adultes, âgées de 18 ans et plus, présentant un handicap psychique, qui sont stabilisés et médicalement suivies, vivant dans le département de l'Essonne.

-> Les demandes d'admission s'effectuent:

- par l'intermédiaire de la psychiatrie de secteur, de médecins libéraux, de travailleurs sociaux;
- à la demande des proches;
- par l'intéressé lui-même.

-> L'adhésion personnelle est essentielle.

Après un entretien avec la personne, la demande d'admission est étudiée par l'équipe du S.A.V.S.

Où sera situé le S.A.V.S. ?

Ce nouveau service de l'ALVE sera installé dans le même bâtiment que le nouveau siège de l'Unafam Essonne, à deux pas de la gare RER de Palaiseau. (voir page 3 le plan d'accès).

4 rue d'Ardenay - 91120 PALAISEAU

téléphone : 06 03 22 41 95

L'ouverture du S.A.V.S. est prévue au cours de l'été 2004. Une information plus précise sera diffusée en temps utile.

Pour connaître les dernières informations disponibles de l'Unafam Essonne ou de l'ALVE, vous pouvez vous connecter à www.unafam.org et consulter la page de la section du 91. Vous y trouverez en temps réel les éléments complémentaires à ce bulletin, les dates des réunions, des permanences...



Le coin de l'ALVE

Voici maintenant 3 ans que la **Maison des Belles Fontaines** a ouvert ses portes : les résidents permanents continuent progressivement leur intégration dans la cité, **mais le point fort de cette année a surtout été l'ouverture de l'accueil temporaire.**

Cette formule d'accueil était très attendue tant par les institutions que par les familles. Ce type de prise en charge n'existait pas sur le département, malgré une importante demande des familles qui avaient à leur domicile un adulte handicapé psychique et n'avaient pas la possibilité de s'absenter, même pendant une courte période. Malgré la qualité de l'aide que leur apportait leurs familles, ces personnes ne connaissaient jamais de rupture avec la vie familiale, ce qui rendait difficile tout progrès vers une autonomie. Cette lacune est maintenant comblée depuis l'ouverture effective de l'accueil temporaire et nous rejoignons en cela les conclusions du schéma départemental pour adultes handicapés approuvé par les délibérations du Conseil Général de l'Essonne en sa séance du 22 juin 2001.

Les 3 places disponibles ont été progressivement occupées pour des séjours de 1 à 3 semaines et, pour certaines personnes, en accord avec la COTOREP et le Conseil Général de l'Essonne, des séjours beaucoup plus longs. A la demande des familles ou des résidents, des séjours ont été renouvelés à plusieurs reprises. Pour 3 personnes la Maison des Belles Fontaines a ainsi servi de passerelle vers une autre prise en charge.

Le taux d'occupation est passé progressivement de 50 à 100%. A ce jour, compte tenu des demandes des familles et des partenaires (COTOREP, UDAF Service des Tutelles, hôpital Barthélemy Durand), nous sommes en mesure de penser que ce type d'accueil correspond à un besoin réel.

On peut dire que cette année a été une année de consolidation tant dans l'intégration des résidents que dans l'élaboration des autres projets. La nécessité de telles structures ne fait plus aucun doute et la notoriété de la Maison nous fait recevoir de nombreuses personnes (professionnels et parents) qui souhaitent réaliser ce type de structures tant le projet est novateur.

Où en sont nos projets ?

La maison d'**Etampes** ouvrira cet été pour accueillir 16 nouveaux résidents et 3 places seront réservées à l'accueil temporaire. Le chantier de **Brétigny** démarre à la mi-mai et celui de **Massy** devrait suivre peu de temps après. D'autres projets sont à l'étude mais pas encore finalisés.

Deux **S.A.V.S.** ouvriront prochainement, l'un à **Palaiseau** (les locaux sont déjà loués), l'autre à **Juvisy**. Voyez page 7 ce qu'est un S.A.V.S.

Tous ces projets nécessitent votre soutien, aussi nous vous invitons à nous rejoindre en adhérant à l'ALVE.

Les permanences d'accueil de l'UNAFAM en Essonne (sauf jours fériés et mois d'août)

Il est recommandé, si possible, de téléphoner préalablement au siège de l'UNAFAM Essonne, pour prendre rendez-vous au 01 64 46 96 21

BRETIGNY S/ORGE S. CLECH (01 60 84 12 93)
CCAS 29 rue E. Branly Y. FOUQUET
mercredi 10h – 12h sur rendez-vous

MASSY M. BUI VAN
Mairie sur rendez-vous
1^{er} & 3^{ème} lundi 17h – 19h 01 69 20 99 41

ORSAY A.M. HARGOUS (01 69 28 88 66)
Maison des Associations A. TINE
7 bd Mal Foch O. SACAZES
jeudi 17h30 – 19h

SAVIGNY S/ORGE J. RAMEL (01 69 44 53 23)
4 av. Charles de Gaulle P. BREMARD
lundi 13h30 - 15h30 C. BUSSON
mercredi 16h – 18h et sur rendez-vous

Uniquement sur rendez-vous pendant les vacances scolaires de l'été.

Les représentations institutionnelles de l'Unafam en Essonne

* **Conseil Départemental de Santé Mentale (CDSM)**
J.C. MATHA 01 69 38 04 40

* **Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques**
J.M. BEAUDUN

* **Conseil d'administration Hôpital B. Durand à Etampes**
J.C. MATHA 01 69 38 04 40
J. RAMEL 01 69 24 91 15

* **Conseil d'administration UDAF**
P. BREMARD 01 69 05 76 38

* **COTOREP**
J. ROCHE (en attente d'une nomination définitive)

U.N.A.F.A.M.

Section de l'Essonne

Président délégué Philippe HARGOUS
Vice-Président Jean-Claude MATHA
Secrétaire Andrée TINE
Trésorier Francis DECLERCQ

Le bureau se réunit chaque 1^{er} mercredi du mois de 18h à 20h au nouveau siège, 4 rue d'Ardenay - PALAISEAU

Les bénévoles responsables d'une activité ou d'une représentation sont plus spécialement invités à y participer, ainsi que les adhérents qui souhaitent y intervenir.